

Règlement

Le festival DU FILM COURT PARTIE(S) DE CAMPAGNE

Edition 2010



Le festival DU FILM COURT PARTIE(S) DE CAMPAGNE se déroulera les 16, 17 et 18 juillet 2010 à Ouroux en Morvan, au Miniplexe, sur l'esplanade, chez les commerçants du village, chez les habitants, en plein air dans les jardins potagers, et sous structure couverte (chapiteau, parquet).

Cet événement est organisé par l'association SCENI QUA NON avec le soutien de la ville d'Ouroux en Morvan, du Conseil Général de la Nièvre, de la DRAC Bourgogne, du Conseil Régional de Bourgogne, du Parc Naturel Régional du Morvan, de l'Agence du Court Métrage et de partenaires privés.

Le festival propose une compétition de films courts (trois programmes), une compétition de films courts jeune public (2 programmes) quatre programmes de films courts sur thématique « SUR LA ROUTE », ainsi que deux ciné concert en plein air, des animations autour du cinéma (projections en caravane, cinémobylette...) et de nombreuses projections de copies anciennes (séances érotico burlesque, actualités Pathé...).

Tout comme les courts en compétition, les films courts hors-compétition et jeune public feront également l'objet d'une sélection.

Un jury composé de professionnels du spectacle et du cinéma et de personnalités locales décerneront le PRIX DU PRESIDENT (Prix du Jury) de 770 €, accompagné d'un jambon du Morvan et le public décernera un PRIX DU PUBLIC (1 jambon du Morvan) et un PRIX DU JEUNE PUBLIC (1 jambon du Morvan). L'équipe de Radio Campus Dijon décernera le prix Campus (une journée d'antenne carte blanche)

CONDITIONS DE PARTICIPATION

INSCRIPTION

L'inscription est ouverte à tous réalisateurs de films courts de production française et européenne francophone.

Tout film inscrit pour la compétition francophone ou jeune public doit avoir été produit après le 1er mai 2009.

Afin de participer à la présélection, Il convient de s'inscrire en ligne via la plateforme d'inscription des courts métrages aux festivals à l'adresse internet : http://www.le-court.com/films_platform. Une fois votre candidature validée, vous devrez imprimer votre fiche et la renvoyer signée avec la **copie VHS ou DVD avant le 15 mai 2010 à :**

SCENI QUA NON, Programmation

Festival du film court d'Ouroux en Morvan

25 boulevard de la république

F- 58000 NEVERS

Pour que l'inscription du (ou des films) soit acceptée, il est impératif de renvoyer **signé** le formulaire édité par vos soins.

PRESELECTION	<p>Un même réalisateur peut présenter plusieurs de ses films en présélection. Un seul titre participera à la compétition.</p> <p>Un comité de présélection visionnera les films au bureau du festival sur support vidéo exclusivement (VHS, DVD).</p> <p>Le comité de sélection du festival PARTIE(S) DE CAMPAGNE est seul à décider des films présentés en compétition ou hors compétition et il détermine l'ordre de passage de chaque film. Les ayants droits des films courts sélectionnés s'engagent à ne pas retirer le film de la programmation avant sa projection.</p> <p>Les copies vidéo des films seront conservées dans les archives du festival. Elles pourront être utilisées en interne pour du visionnement de la part des adhérents de l'association..</p> <p>Les réalisateurs (et producteurs) sélectionnés au festival, en ou hors compétition seront informés par courrier à compter du 15 juin 2009. (Seules sont prises en compte les adresses inscrites sur le formulaire d'inscription).</p> <p>Responsables du comité de sélection</p> <p>Yann Dupont / Christian Magnien / Nicolas Barral / Rodolphe Martin / Solenn Abjean</p>
INDEMNITE DE PROJECTION	<p>Le festival prend en charge l'hébergement, la restauration, les frais de déplacement du réalisateur ou d'un membre de l'équipe du film dont le film aura été sélectionné en compétition et ce pour une durée de 3 jours (2 nuits)</p> <p>Les frais de transport et d'assurances du film seront pris en charge par le festival pendant le délai compris entre l'enlèvement à l'Agence du Court Métrage et leur retour.</p>
MATERIEL	<p>Les films seront obligatoirement inscrits sur support 16 mm, 35 mm, VHS, DV, mini DV ou BETA SP et devront être d'une durée maximum de 30 minutes.</p>
DELAIS	<p>Les films sélectionnés devront être déposés à l'Agence du court Métrage, 2 rue de Tocqueville, 75017 Paris pour le 1^{er} juillet 2010 dernier délai, pour cause d'enlèvement des copies par transporteur le 5 juillet 2010.</p> <p>L'emballage de la copie devra faire mention du titre du film, du nom du réalisateur, de l'adresse et du téléphone de l'expéditeur, des caractéristiques de la projection (cadre, format, durée du film) et du numéro d'identifiant du festival (21053)</p> <p>Les copies pourront être reprises à L'Agence du Court Métrage à partir du 20 juillet 2010, 14h00.</p> <p>Pour retirer sur place ou faire expédier la copie film à l'issue du festival (dans une autre manifestation en France ou à l'étranger), le réalisateur devra en faire la demande écrite par courrier ou par fax avant le 1^{er} juillet 2010, 16h00.</p>
REGLEMENT	<p>Un mois après le festival, aucune réclamation concernant l'état, la perte des copies ne pourra être prise en compte.</p> <p>En cas de perte ou de détérioration (est exclue l'usure résultant d'une utilisation normale de la copie) la responsabilité du festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie.</p> <p>Le réalisateur et le producteur s'engagent à accepter sans réserve les termes du présent règlement et à autoriser le passage à l'antenne des télévisions françaises et étrangères des extraits du film sélectionné.</p> <p>Les organisateurs du festival sont seuls habilités à régler les points non prévus par le présent règlement et à accorder des dérogations sur demande expresse et motivée des participants.</p> <p>En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, la Ville de Ouroux en Morvan et Sceni Qua Non se réservent le droit d'annuler la manifestation.</p>

EN BREF, LES DEMARCHES A SUIVRE :

Inscrire son film en ligne sur la plateforme d'inscription aux festivals à http://www.le-court.com/films_platform.

Renvoyer la fiche d'inscription signée avec la cassette VHS / ou DVD du (ou des) films avant le 15 mai 2010 à :

SCENI QUA NON, Programmation
25 bd de la république, 58000 NEVERS
email : prog-ouroux@wanadoo.fr

Si votre film est sélectionné en ou hors compétition, déposer une copie **AVANT le 1^{er} juillet 2010** à :

AGENCE DU COURT METRAGE
Administration / 74 rue du rocher / 75017 Paris
Tel : 0033 1 44 69 26 60 / Fax : 0033 1 44 69 26 69
Services Techniques / 2 rue de Tocqueville / 75017 Paris
Tel : 0033 1 42 27 26 00